

AVOCATS SANS FRONTIÈRES ET TRIAL INTERNATIONAL RECHERCHENT UN.E CONSULTANT.E POUR LA REALISATION D'UNE ÉTUDE DE JURISPRUDENCE EN MATIÈRE DE CRIMES INTERNATIONAUX EN RDC

Objectif spécifique :
« Lutter contre l'impunité des crimes internationaux par le renforcement de l'accès à la justice et à la réparation des victimes en RDC »

Sujet de l'étude	Etude de jurisprudence en matière de crimes internationaux.
Objet de l'étude	Dresser un état des lieux de l'évolution de l'interprétation/application par la justice congolaise du droit international et du droit congolais en matière de crimes internationaux, en conformité avec le Statut de Rome de la CPI
Lieu d'étude	Réalisation à distance (L'étude porte sur la République Démocratique du Congo (RDC))
Statut du consultant.e	Chercheur.euse/expert.e indépendante
Durée de la mission	30/45 jours
Date de démarrage souhaitée	1er mai 2024
Clôture des candidatures	07 avril 2024

I. Les acteurs de mise en œuvre

Les Partenaires de mise en œuvre – Avocats Sans Frontières Belgique et TRIAL International – ont, par le passé, participé à la mise en œuvre d'actions et d'interventions en matière de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux en RDC.

Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale créée en Belgique en 1992. ASF soutient l'accès à la justice, la réalisation des droits humains et la lutte contre les injustices dans les pays où les droits humains sont menacés. ASF a des bureaux en République Démocratique du Congo, en Ouganda, en Tunisie, au Maroc, au Niger et en République centrafricaine. Présente en RDC depuis 2002, ASF a mené depuis une action continue en faveur de l'État de droit, travaillant sur la mise en place et le renforcement de mécanismes de justice accessibles aux populations les plus vulnérables et à la lutte contre l'impunité des crimes internationaux, notamment dans les provinces touchées par des conflits armés et les autres provinces où les graves violations de droits humains sont commises. Pour plus d'information sur les activités d'ASF, veuillez consulter notre site : www.asf.be



TRIAL International est une organisation non gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. L'organisation adopte une approche innovante du droit ouvrant un chemin vers la justice pour les survivant·es de souffrances indicibles. TRIAL International offre une assistance juridique aux victimes, documente, enquête et saisit la justice, développe les capacités des acteur·trice·s de terrain et plaide en faveur des droits humains. TRIAL International est active en République Démocratique du Congo depuis 2014, où elle forme les praticiens·ennes locales de la justice (avocat·e·s, défenseur·ses des droits de l'homme, acteurs judiciaires) et apporte une assistance judiciaire gratuite aux victimes de crimes graves dans des procédures judiciaires devant les tribunaux congolais. Pour plus d'information sur les activités de TRIAL international, veuillez consulter notre site : <https://trialinternational.org/fr/>

II. Contexte et justifications

Les différentes guerres et les divers conflits armés qui secouent la République Démocratique du Congo depuis près de trois décennies, sont à la base de graves violations des droits humains. L'ensemble du territoire national, et la partie orientale en particulier, est ainsi marqué par des abus et violations graves des droits de l'homme commises par des groupes armés congolais et étrangers et les forces de défense et de sécurité. Ces crimes appellent des réponses judiciaires effectives et efficaces.

L'avènement du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale avec sa ratification par la RD Congo en 2002 a donné un signal fort pour la lutte contre l'impunité, et a suscité un éveil de la justice militaire congolaise qui a pris conscience du principe de complémentarité de la Cour Pénale Internationale. C'est dans cette optique que les efforts ont été fournis au niveau de l'appareil judiciaire national pour mener des enquêtes et des poursuites pour les crimes de masse commis dans le cadre des conflits armés.

Les différents programmes de renforcement des capacités des acteurs judiciaires ont facilité l'amélioration des connaissances du Statut de Rome et l'application du principe de complémentarité en matière de répression des crimes internationaux. Ces programmes ont favorisé l'ouverture de poursuites et l'obtention de décisions judiciaires en application du Statut de Rome. En dépit de l'absence des lois de mise en œuvre, des magistrats congolais ont invoqué depuis 2006 les dispositions du Statut de Rome dans leurs jugements, en application de l'article 215 de la Constitution congolaise qui prévoit que : « *les traités et accords internationaux régulièrement conclus [...] [ont] une autorité supérieure à celle des lois [...]* ». C'est à partir de décembre 2015 que la RDC a adopté des lois de domestication ou d'application du Statut de Rome de la CPI, qu'on appelle couramment les lois de mise en œuvre.

Depuis dix-huit ans, des dizaines d'affaires ont été jugées. Les avis sur la qualité de ces décisions en termes d'efforts fournis, de niveau remarquable de compréhension de la matière et de maîtrise de la jurisprudence des tribunaux internationaux ne convergent pas. Néanmoins, en dépit de l'adoption des lois de mise en œuvre, l'application directe des dispositions du Statut de Rome par les juridictions congolaises est restée source de défis, liés à la complexité du droit international pénal et à l'application malaisée de l'ensemble de son corpus de concepts et de règles au contexte particulier de la RDC. Cette dynamique a généré une jurisprudence nationale qui mérite d'être analysée et partagée avec les praticiens congolais et internationaux. Compte tenu de la difficulté d'accès et de la dissémination de ces décisions judiciaires, il est opportun d'effectuer une étude qui mette en lumière les avancées, les défis et les enjeux de la jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux, en retraçant le parcours de son évolution.

Cette étude permettra ainsi d'apprécier l'évolution de l'application des principes du Statut de Rome de la CPI par les juridictions congolaises et le niveau d'intégration du droit international pénal à travers les lois de mise en œuvre dans le contexte de la justice congolaise.

III. Objet de l'étude

La présente étude de jurisprudence a pour objet de dresser un état des lieux de l'évolution de l'interprétation/application par la justice congolaise du droit congolais et du droit international en matière de crimes internationaux. Sa diffusion entend contribuer au renforcement des capacités techniques et professionnelles des acteurs judiciaires dans le traitement de dossiers des crimes internationaux, en permettant à la communauté des professionnels du droit (magistrats, avocats, juristes, académiciens, étudiants) ainsi qu'aux autorités concernées, de bénéficier d'une meilleure compréhension des lois, règles de procédures, et jurisprudence, dans le domaine du droit international pénal en RDC. Les principales avancées et faiblesses

seront commentées afin de permettre aux acteurs judiciaires congolais de capitaliser les meilleures pratiques ou au contraire de ne pas les reproduire, dans la perspective de produire une justice de qualité.

Entre 2004 et 2006, quelques affaires ont été traitées conformément au droit pénal congolais. En 2006, une première décision faisant application directe du statut de Rome a été rendue par le Tribunal Militaire de Garnison de Mbandaka dans l'affaire dite Songo-Mboyo en Equateur. C'est véritablement à partir de l'année 2009 que la volonté de poursuivre les auteurs de graves violations des droits de l'homme, particulièrement des crimes internationaux, a commencé à se faire sentir. Les acteurs judiciaires (magistrats et avocats), les ONG et les victimes ont fait montre de beaucoup de courage et de ténacité dans la préparation, l'ouverture et le suivi de différents dossiers, ainsi que leur aboutissement.

Entre 2009 et 2018, des recueils et études de jurisprudence ont été publiés sur la même thématique, dans l'objectif principal d'assurer la diffusion de ces décisions et de mettre à la disposition des acteurs judiciaires (magistrats et avocats) une analyse qualitative des résultats de la justice congolaise. S'inscrivant à la suite des initiatives précédentes, cette étude veut présenter une analyse d'une quarantaine des décisions étalées dans le temps (de 2004 à 2023) en matière de crimes internationaux en vue de :

1. dresser un état de lieux de l'évolution de la pratique du droit international pénal devant les juridictions congolaises ;
2. identifier les défis et problèmes auxquels sont confrontés les magistrats dans l'exercice de leur fonction de dire le droit en matière de crimes internationaux ;
3. fournir une analyse détaillée des instruments juridiques et de la pratique judiciaire en RD CONGO relative à la répression des crimes internationaux ; notamment en présentant les argumentaires sur les crimes internationaux et lorsqu'ils recourent aux dispositions du Statut de Rome et autres textes complémentaires de l'arsenal juridique de la CPI (Eléments de crimes et Règlement de procédures et de preuves) en les confrontant au droit congolais (lois de mise en œuvre) ;
4. permettre à la communauté des professionnels (juges, avocats, juristes, académiciens, étudiants) ainsi qu'aux autorités concernées, de bénéficier d'une meilleure compréhension des instruments juridiques et de la jurisprudence, dans le domaine du droit international pénal en RD CONGO ;
5. présenter des recommandations afin de promouvoir l'amélioration des capacités du système judiciaire et d'améliorer la qualité des décisions rendues en matière de crimes internationaux, dans la perspective de la mise en place d'un processus global et inclusif de Justice transitionnelle ;
6. faire connaître le travail réalisé par la justice congolaise en matière de lutte contre l'impunité des crimes internationaux, en vue de sa prise en compte dans la définition de nouvelles politiques et des stratégies d'intervention.

Sans être exhaustive, la présente étude vise principalement à réaliser une appréciation qualitative de l'état d'application du Statut de Rome et des lois de mise en œuvre, afin d'en évaluer l'évolution des pratiques devant les juridictions congolaises. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière l'application effective du principe de complémentarité de la Cour Pénale Internationale en RD CONGO.

IV. Livrables attendus

Pour cette étude, les livrables attendus du/de la consultant.e sont :

- Une note méthodologique, incluant la liste des revues documentaires, les outils analytiques à employer, une table de matière indicative, le calendrier précis par étape ;
- La liste des thèmes (thématiques) finalisée et les commentaires enrichis/validés par le consultant ;

- Une liste des personnes-ressources (nom, sexe, organisation / service, lieu d'affectation, titre / fonction, etc.) et des documents consultés ;
- Analyse préliminaire : un rapport initial présentant une analyse préliminaire des données recueillies ;
- Des rapports réguliers d'avancement avec identification des éventuels défis rencontrés et des solutions proposées ;
- L'étude de jurisprudence proprement dite, incluant un résumé exécutif, une table des matières et une bibliographie ;
- Une restitution de l'étude.

V. Approche méthodologique

La présente étude va se dérouler en deux phases. Dans une première phase, ASF et TRIAL International vont procéder à la collecte des décisions judiciaires sélectionnées, l'identification préliminaire des thématiques pertinentes et la rédaction de fiches analytiques pour certaines décisions judiciaires.

Le consultant est responsable de la définition de la méthodologie et de l'approche à suivre pour la deuxième phase qui relève de sa pleine responsabilité. La seconde phase portera sur la lecture et l'analyse transversale des décisions sélectionnées et des commentaires en vue de leur enrichissement, de la finalisation de l'identification des thématiques et autres questions pertinentes, ainsi que de la rédaction des sections spécifiques relatives à l'évaluation de la manière dont ces différentes thématiques ont été traitées au fil du temps en application du Statut de Rome de la CPI et du droit congolais.

De manière processuel et synthétique, il sera procédé à :

- la lecture des différents jugements et arrêts sélectionnés et des instruments juridiques nationaux et internationaux y afférents ;
- l'analyse des décisions des juridictions militaires et civiles congolaises sélectionnées du point de vue de leur qualité juridique ;
- l'établissement d'un état des lieux de l'interprétation et de l'application par la justice congolaise du droit interne et du droit international pénal en matière de crimes internationaux et la rédaction de commentaires juridiques-techniques sur les thèmes identifiés ;
- l'identification des points de droit pénal congolais et de droit international pénal qui posent un problème aux acteurs judiciaires, et la rédaction des commentaires et recommandations nécessaires pour remédier aux difficultés nées de l'application des dispositions du Statut de Rome par les juridictions congolaises (des recherches et entretiens sur le terrain ou en ligne pourraient être envisagées au besoin) ;
- des recherches juridiques sur le droit congolais, le droit international pénal, et la jurisprudence des juridictions internationales en matière de crimes internationaux ;
- la rédaction des observations sur l'évolution qualitative de l'application par les juridictions congolaises des principes du Statut de Rome de la CPI et sur l'intégration des lois de mise en œuvre.

Sur la base de ces considérations, le/la consultant.e précisera l'approche méthodologique, en concertation avec l'équipe de supervision de l'étude, en fonction des réalités du contexte.

VI. Organisation

Lieux et dates

Cette étude sera réalisée à distance sur la période de mars à juillet. L'équipe de supervision mettra à la disposition du consultant les décisions sélectionnées et les produits de la première phase (liste des thèmes et questions identifiés ainsi que les commentaires des décisions), et toutes autres documentations pertinentes à sa disposition. Toutefois, le consultant a la responsabilité de rechercher toute autre documentation nationale et/ou internationale qu'il juge utile pour la réalisation de l'étude. Il est également libre de faire état de toute autre décision pertinente dont il a connaissance, non identifiée par l'équipe.

Dans la mesure du possible (financement et disponibilité), le consultant pourrait être appelé à faire la présentation officielle (restitution) de l'étude de jurisprudence à Kinshasa, RDC.

Chronogramme (à définir par le.a consultant.e)

VII. Profil recherché

Les candidat.e.s qui souhaitent postuler pour la réalisation de cette étude doivent répondre aux exigences ci-dessous :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en droit avec une spécialisation en droit international pénal ;
- Expérience avérée de recherche en matière de jurisprudence et de pratique du droit international pénal dans le contexte de conflit ou post-conflit ;
- Expérience avérée dans la réalisation d'une étude similaire ;
- Expérience préalable de recherche en RDC ou dans la région souhaitée ;
- Compétences en recherche et analyse de systèmes pénaux, en particulier sur la justice pénale internationale ;
- Bonne connaissance de l'état de l'art sur l'analyse des pratiques pénales ;
- Parfaite maîtrise de la langue française ;
- Bonne connaissance du contexte de la justice congolaise et du système judiciaire congolais souhaitée.

VIII. Comment postuler

Les candidat.e.s sont prié.e.s de soumettre les éléments suivants en langue française :

1.1 Les éléments du dossier personnel

- Une lettre de motivation (1 page maximum)
- Un CV synthétique (3 pages maximum) mettant en lumière les expériences pertinentes en y incluant les coordonnées de deux personnes de référence en relation avec des prestations comparables à celles décrites dans le présent appel.
- La communication d'une étude ou une référence d'une étude réalisée dans un cadre similaire.

1.2 Offre méthodologique

- Une proposition technique et méthodologique montrant la bonne compréhension de l'offre de référence de l'étude (5 pages maximum) y inclus une proposition détaillée de calendrier de réalisation.

1.3 Offre financière

- Une proposition financière (en EUR), sachant qu'ASF assumera les coûts liés à la prise en charge (per diem, frais de voyage et transport locaux) lors d'une éventuelle mission en cas de besoin.

IX. Critères d'évaluation

1.1 Notes méthodologiques

Les offres méthodologiques seront évaluées en fonction des critères suivants (60% de la note finale) :

- Pertinence de l'approche méthodologique ;
- Expérience et expertise du/de la candidat.e;
- Compréhension de l'offre ;
- Clarté et exhaustivité de la proposition et du calendrier de réalisation ;
- Qualité des références professionnelles.

1.2 Propositions financières

Les offres financières seront évaluées en fonction des critères suivants (40% de la note finale) :

- Clarté et détails des honoraires du/de la consultant.e-s.
- Justification de l'adéquation des honoraires à l'ampleur de l'étude.
- Clarté des conditions de paiement et alignement des paiements sur les jalons et les livrables du projet.
- Transparence.

Le non-respect d'une de ces exigences entraîne le rejet de la candidature.

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature complète à l'adresse suivante : rdc-job@asf.be avec en objet la mention « Consultance étude jurisprudence JPI RDC »

Deadline : 07 avril 2024

Pour des raisons de ressources humaines limitées, seuls les candidats présélectionnés seront contactés par ASF. Merci pour votre compréhension.

ASF ne sollicite aucun frais lors du processus de recrutement. Si vous êtes invité à payer des frais à n'importe quelle étape du recrutement, veuillez contacter : ethics@asf.be

Fait à Kinshasa, le 13 mars 2024

Pour Avocats Sans Frontières
Jennifer TRONCOSO
Directrice Pays

